

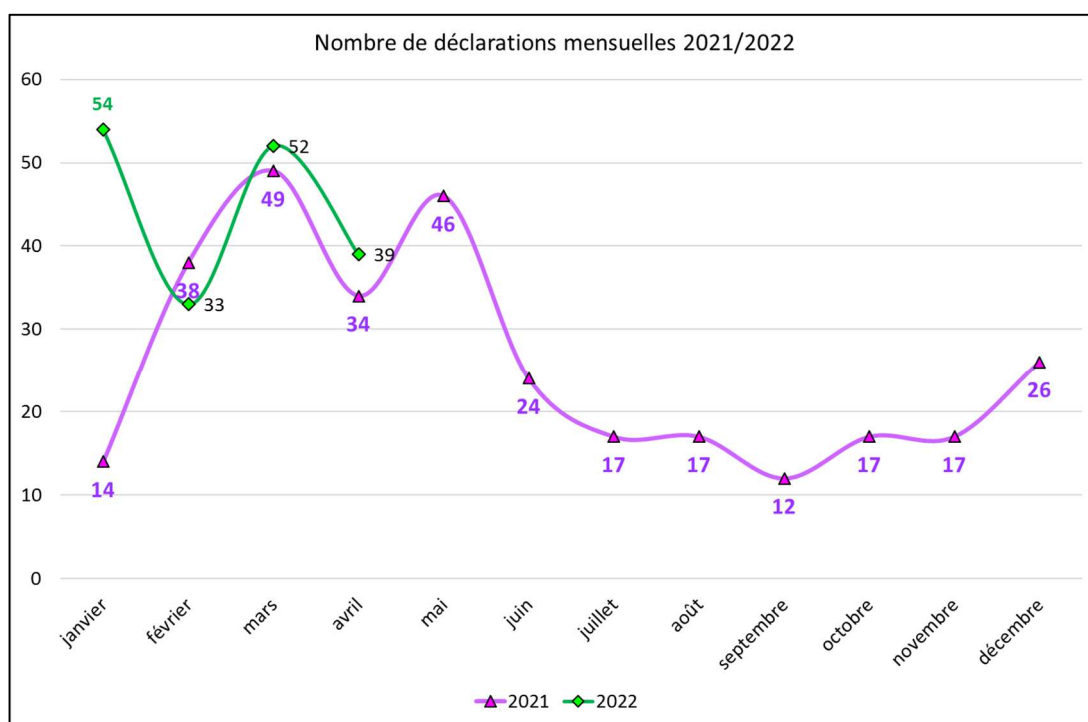


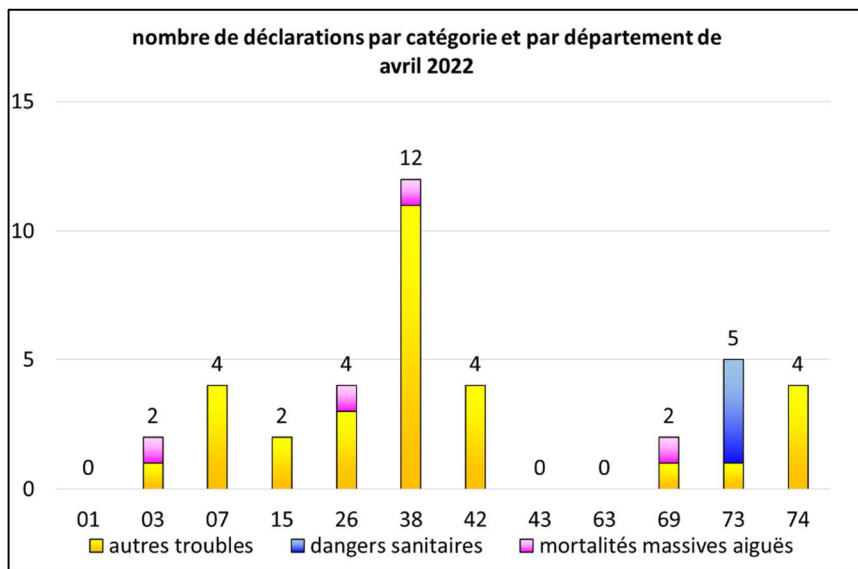
Bulletin Mensuel de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille

Les conditions météorologiques du mois d'avril ont été favorables à la production de pollen et de nectar et au développement des colonies. En conséquence la fièvre de l'essaimage était également au rendez-vous. Les colonies sont fortes et permettent d'espérer de bonnes récoltes de miel d'acacia. Les colonies sorties d'hivernage avec encore des réserves suffisantes, n'ont pas eu besoin d'être supplémentées, contrairement à 2021 où le nourrissage s'imposait partout et à tous. Selon la météo à venir une vigilance du niveau des réserves reste de mise entre la miellée d'acacia et les miellées d'été.

Bilan général mensuel des déclarations à l'OMAA

Le Guichet Unique de l'observatoire a enregistré en avril 39 déclarations dont 31 ont été gérées par la filière d'investigation « autres troubles » (3V), 4 par la filière dangers sanitaires de première catégorie (DS1), et 4 par la filière mortalités massives aiguës (MMA).

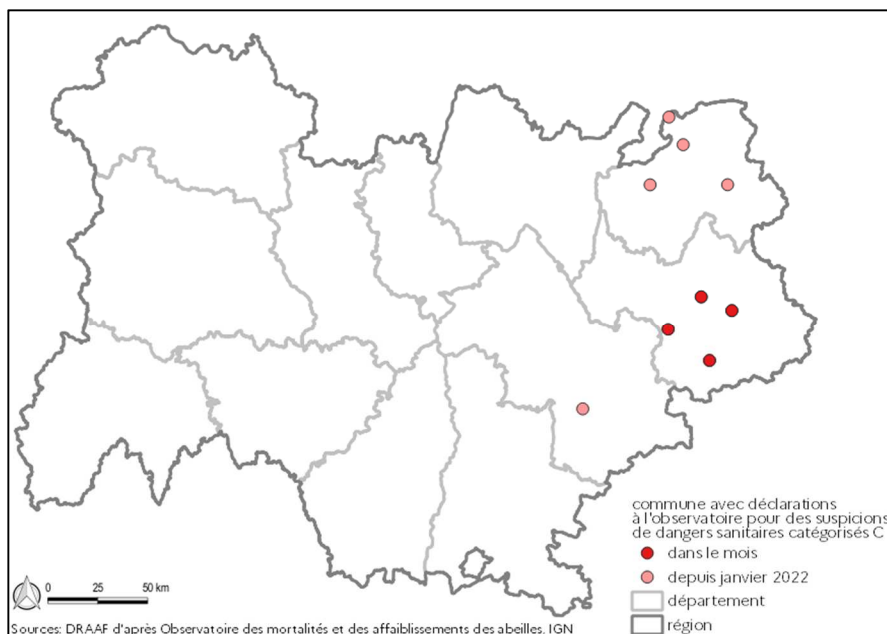




Des visites de rucher ont été organisées pour 26 signalements. Les raisons d'absence de visite de ruchers du mois d'avril sont :

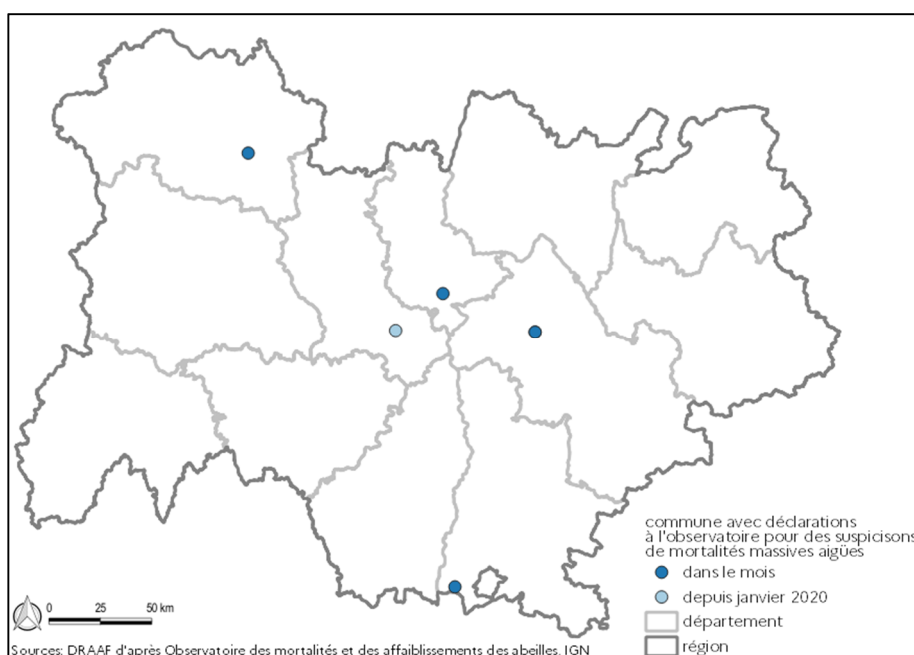
- Pour 38% des cas liées à des déclarations trop tardives
- Pour 8% des cas, consécutives à des refus de la part des apiculteurs
- Pour 54% des déclarations, le problème a été résolu par téléphone

Bilan mensuel dangers sanitaires de première catégorie (DS1)



En avril 4 nouveaux foyers secondaires de loque américaine ont été découverts dans le cadre des visites qui ont été faites dans les zones de protection des foyers découverts en mars. Cela souligne l'intérêt des visites dans l'environnement des foyers

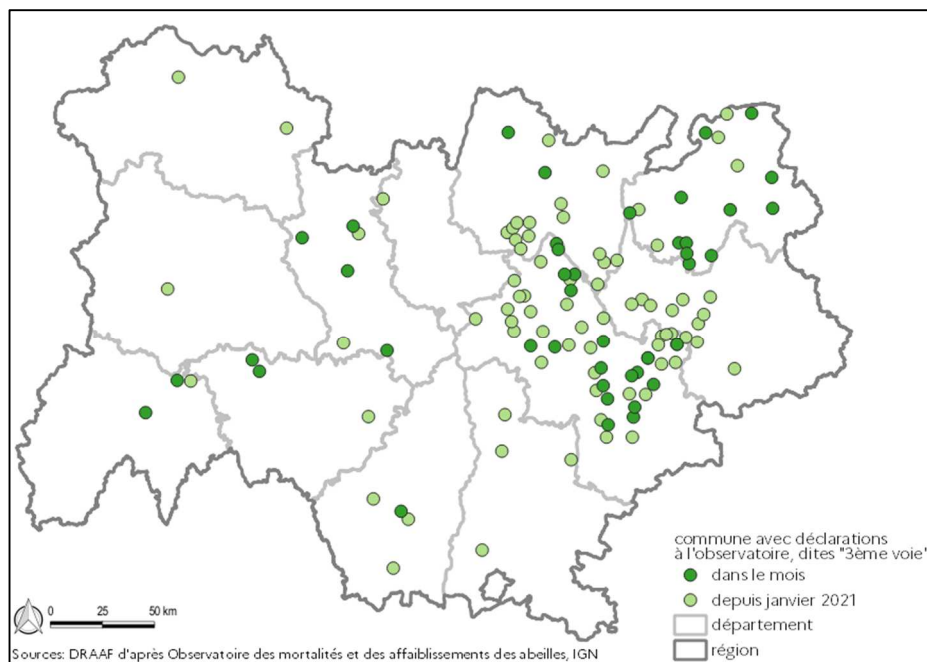
Bilan mensuel des mortalités massives aiguës (MMA)



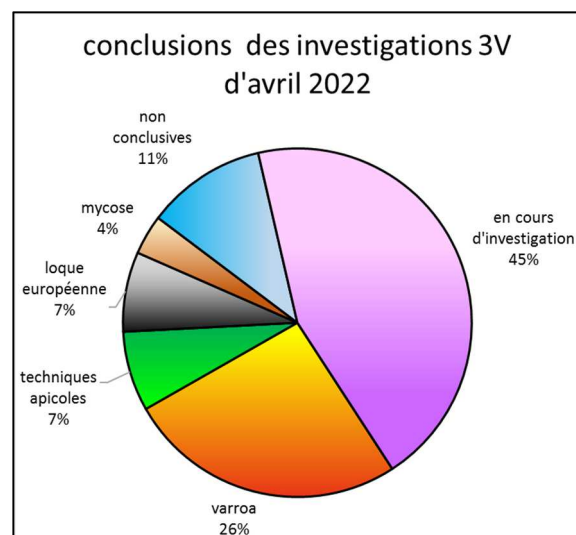
Quatre déclarations ont été orientées en première intention vers la filière d'investigation Mortalités Massives Aiguës au mois d'avril.

Deux sont en cours d'investigation. Pour deux d'entre elles, il s'agit de maladie noire consécutive au confinement des abeilles pendant une période froide de début avril.

Bilan mensuel autres troubles (3V)



Les 31 déclarations gérées par la filière « autres troubles » sont réparties sur 9 départements. 13 n'ont pas fait l'objet d'une visite.



Le varroa reste la cause principale de ces affaiblissements. Des problèmes zootechniques ont été identifiés ainsi que des problèmes de loque européenne et de mycose du couvain. Certains apiculteurs ont appelé pour obtenir des conseils. Pour ces derniers le guichet de l'OMAA unique les réoriente également vers leur GDS et leur vétérinaire conseil.

Actualité du mois d'avril et de début mai

Evolution réglementaire

Publication de l'Arrêté du 3 mai 2022 listant les maladies animales réglementées d'intérêt national en application de l'article L. 221-1 du code rural et de la pêche maritime.

Cet arrêté national permet de compléter la liste des maladies réglementées qui ne sont pas prises en compte par la loi de santé animale c'est-à-dire Nosema apis pour la filière apicole.

Cette évolution réglementaire fera l'objet d'un article dans un prochain bulletin.

Les brèves des GDS

Retours d'AG, les temps forts/ faits marquants

GDSA73, le 02/04/22

Matinée de travail collégial entre TSA, DDPP et vétérinaires : échanges sur les visites PSE et l'actualité « Loque Américaine »

Conférence du Dr Philippe Noireterre « Varroa et les limites des traitements »

GDSA74, le 03/04/22

Communication, explications et recommandations sur l'alternance des traitements : En 2022, APISTAN sera le seul médicament sous forme de lanières disponible auprès du GDSA74. L'alternance a été préparée depuis 2018 par le retrait de l'APISTAN du bon de commande. Il est donc plus que jamais conseillé de suivre l'infestation de ses colonies, d'effectuer le traitement d'été le plus tôt possible (fin juillet ou tout début août au plus tard!), d'en contrôler l'efficacité et de prévoir un traitement hivernal hors couvain.

Intervention du Dr Christophe Roy en distanciel sur « Les Nosemoses »

GDSA63, le 09/04/22

Modification singulière des statuts de l'association mettant en place une gouvernance collégiale

Intervention de Cyrille Janssens de Beeodiversity « Comment les abeilles contribuent à améliorer les pratiques agricoles, industrielles et la gestion de sites en faveur de la biodiversité »

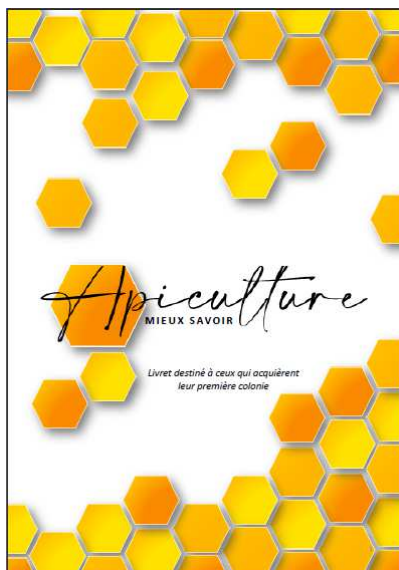


Les rencontres sanitaires apicoles 3ème édition

Des webinaires de 1h30 par thématique pour être au plus près des apiculteurs de la région à suivre sans modération...

Ouverts à tous sur inscription

4ème rendez-vous le 16/06/2022:
Réussir son traitement d'été
Suivi d'infestation et pièges à éviter
https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_qDzJgl0nQE-lfnYh8P9KiQ



Publication du guide pour les apiculteurs débutants

L'élevage des abeilles n'est pas intuitif et nécessite de mener à bien une certaine réflexion et d'acquérir des connaissances de base au risque de les voir tomber malades, voire même d'observer leur mort. Ce livret, financé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, est destiné aux apiculteurs qui viennent d'acquérir leur première colonie d'abeilles. Il vise à les guider et les aider à faire leurs premiers pas en tant qu'apiculteurs. Il détaille les obligations des apiculteurs, répond à leurs interrogations et les conseille afin qu'ils assurent le bien-être et la santé de leur colonie.

A consulter et télécharger sur :

<https://agriculture.gouv.fr/guide-pour-les-apiculteurs-debutants>

Déclaration 2021 des ruchers : principaux chiffres

Tous les ans, entre le 1er septembre et le 31 décembre, chaque apiculteur est tenu de déclarer les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur - dès la première colonie détenue.

Cette déclaration obligatoire concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire.

Retrouvez les données régionales 2021 sur

https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_cle037f6c.pdf

L'acarapidose



Un cas clinique d'acarapidose a été investigué en Savoie au mois d'avril. Ce cas est l'occasion de faire un rappel concernant ce parasite qu'on aurait tendance à oublier et à méconnaître.

L'acarapidose à *Acarapis woodi* est une maladie parasitaire contagieuse de l'abeille mellifère touchant toutes les castes.

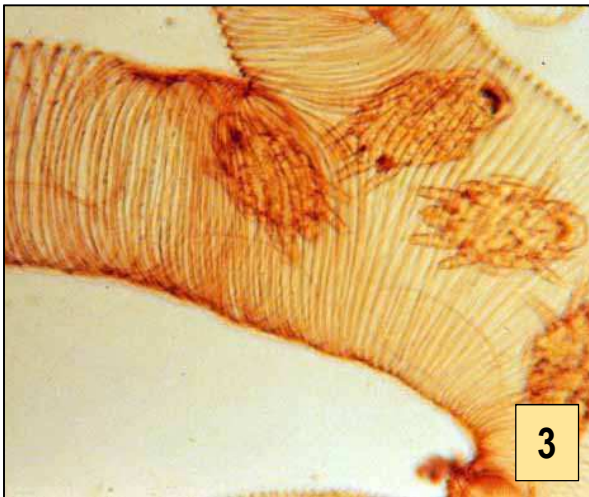


Les signes cliniques sont liés à l'action spoliatrice de l'acarien qui vit dans les trachées et se nourrit de l'hémolymphe (photos 3 et 4). En se nourrissant, il transmet des virus qui aggravent les signes cliniques.

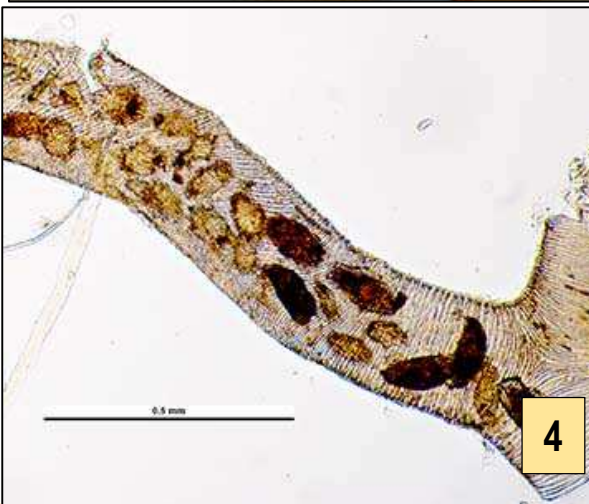
L'acarien provoque la paralysie des muscles du vol, d'où l'observation d'abeilles mortes ou d'abeilles avec **un port anormal des ailes : en croix ou asymétriques (photos 1 et 2)**. Les abeilles sont alors traînantes et incapables de voler, avec de possibles traces de diarrhée (les abeilles étant incapables de voler pour déféquer loin de la ruche).

Une expression clinique est visible quand plus de 30% des abeilles sont infestées.

La colonie présente des signes cliniques non spécifiques suivant : diminution longévité des abeilles (et donc de la survie hivernale) affaiblissement et dépopulation, couvain réduit et évidemment baisse de production



La transmission se fait par trophallaxie au sein d'une colonie mais aussi entre les colonies par le biais du pillage, de la dérive, des mâles ou encore de l'échange de cadres.



Le traitement de l'acarapidose se fait grâce à des acaricides volatils (préparations vétérinaires à base d'acide formique ou de thymol).

Source des illustrations (<https://beeaware.org.au/archive-pest/tracheal-mite/#ad-image-1>)

